

OPSEU



Pleins feux sur le

Soutien

Revendications en voie de négociation
des membres du personnel de soutien des CAAT



Faits au sujet du terme fixe (et fiction!)

La direction des collèges exige que nous acceptions des contrats à « terme fixe ». Nous ne sommes pas d'accord, car cela aurait un effet très négatif sur notre emploi. Voici des informations sur ce que l'expression « terme fixe »

Fait : Tous les collègues sont financés sur la base d'un « terme fixe » d'un an. Tous les postes dans les collèges dépendent du financement du « terme fixe ». Tous les postes sont actuellement des postes à « terme fixe » pour une année à la fois.

Fait : Quarante et un pour cent des effectifs du personnel de soutien ont été embauchés dans les dernières six années.

Fait : La direction insiste « les personnes qui sont embauchées selon des arrangements à « terme fixe » ne pourraient pas supplanter des employés qui ont été embauchés dans des postes permanents » *, mais il n'est pas fait mention des postes vacants une fois que ces employés ont quitté leur poste. Les postes laissés vacants après l'introduction de tels postes seraient définis comme postes à « terme fixe » basés sur le financement annuel.

Fait : Cela va mener à une perte d'environ 820 emplois à plein temps au cours des prochaines six années (en fonction des départs à la retraite, des employés qui quittent les collèges et des mises à pied).

Fait : Quiconque est embauché maintenant par le biais de programmes du ministère fédéral des Ressources humaines et du développement des compétences ou par le gouvernement de l'Ontario (Connexion emploi, etc.) court un risque dès l'expiration de son contrat.

Fait : Cela va affecter votre sécurité d'emploi, car il y aura moins de postes disponibles pour que vous utilisiez votre droit de supplantation. Cela va affecter vos occasions de promotion, car il y aura moins de postes à plein temps pour présenter votre candidature.

Fait : Ces emplois ne seraient affichés que si les collègues recevaient au moins quatre semaines de préavis de la disponibilité de ces postes et si leur durée était supérieure à quatre mois.

Fait : Les postes à terme fixe ne sont supposés exister que pendant une durée déterminée, cependant la direction propose que ces postes « pourraient déboucher sur des occasions d'emplois permanents élargies ».* En fait, les candidats internes pour ces postes n'ont pas besoin d'être pris en considération selon la direction. S'il n'y a pas d'affichage et si les candidats internes ne sont pas nécessairement considérés, les chances de pouvoir obtenir du perfectionnement professionnel sont plutôt minces.

Fait : Les collèges pourraient embaucher des candidates externes sans appliquer le processus d'embauche approprié. De tels candidats seraient ensuite en mesure de faire des demandes de postes comme candidats internes.

Fiction : C'est une initiative positive pour les deux parties

Fiction : Cela va engendrer une meilleure sécurité d'emploi

Fiction : Ces postes vont être affichés

Fiction : Il y aura plus d'occasions de carrière.

* - citation provenant du bulletin de la direction, mai 2005

Assurez votre avenir!

Revendiquez contre les contrats à terme fixe.

Afficher et distribuer

Autorisé pour distribution par : Leah Casselman, présidente

